

Commission de Suivi de Site du 11 Septembre 2020

En Sous-préfecture de Meaux



Sommaire

1. Point d'étape
2. Préalable sur la préservation des espèces protégées
3. Travaux préliminaires (plateforme, sarcophage et calendrier)
4. Construction des installations (plateforme, sarcophage et calendrier)
5. Phase exploitation (plateforme, sarcophage et calendrier)
6. Points particuliers
 - Transport alternatif par rail
 - Captage AEP d'Isles-lès-Villenoy
7. Communication TERZEO

POINT D'ETAPE

- Phase étude 2009 => 2014
- Phase projet 2014 => 2016
- Phase communication 2016=> 2019
- Phase administrative
 - ✓ AP 1 date autorisation administrative et technique janvier 2019
 - ✓ AP 2 date autorisation environnementale mars 2020
 - ✓ Accord tripartite en Préfecture avec CEMAJU, Sucrierie, TERZEO fin 2019
- **Aujourd'hui** Phase travaux préliminaires urgents : sept à déc 2020 (initialement prévus début avril 2020 reportés cause COVID)
- Phase construction année 2021
- Phase exploitation entre janvier et juin 2022





Préalable sur la Préservation des Espèces protégées

- Des inventaires se sont déroulés de 2009 à 2020
- Ils ont permis de déterminer les cortèges d'espèces présents, et leur évolution
- L'ensemble des zones qui seront aménagées et dépolluées ont fait l'objet de la mise en place de mesures ERC en concertation avec la LPO.
- Un dossier à été déposé auprès du CNPN qui à :
 - Reconnu l'intérêt public du projet
 - Valider les mesures ERC proposées par notre écologue et issues de la concertation
- L'ensemble des aménagements se feront avec l'accompagnement de la LPO



La friche une fois réhabilitée, 80% de sa surface sera rendu en espace naturels avec une mosaïque d'espace qui fait sa richesse

L'ensemble des espèces identifiées sur site auront, au terme du réaménagement, un espace très supérieur à celui dont elle dispose aujourd'hui maintenu durant 70 ans à minima.

Cortège	Espèce emblématique	Surface disponible après réaménagement
Milieu humide (marais)	 Gorgebleue à miroir	4,11 ha soit 8 fois plus
Milieu aquatique (plans d'eau)	 Grèbe à cou noir	3,6 ha soit 1,7 fois plus
Milieu steppique (lande sablo-graveleuse)	 Œdicnème Criard	3,8 ha soit 9,5 fois plus + 5,2 ha d'alimentaire
Milieu bocagers (prairie et haies)	 Pouillot Fitis	22,7 ha soit 3 fois plus d'espace

PHASE TRAVAUX PRELIMINAIRES

2 chantiers à mener en parallèle

La plateforme ICPE autorisée

- TERZEO devient locataire des lieux
- Obligation incontournable de sécuriser le site (maîtrise des accès et gestion des eaux, zone vie) retard dû au COVID
- Viabilisation du site
- Programmation des investissements

Le sarcophage hors ICPE

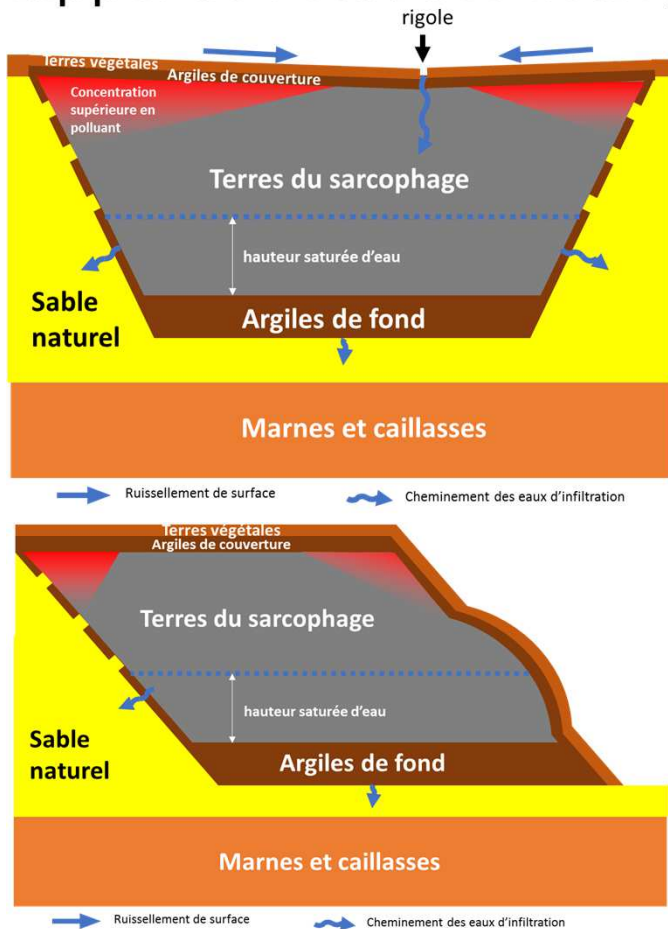
- Mise en place mesure de compensation effective en Mars 2020 dont l'efficacité a déjà été démontrée par les récents suivis écologiques
- Phase 1: Mise en place de mesures conservatoires
- une phase 2 est prévue pour le retrait total de ce sarcophage après que la plateforme TERZEO soit opérationnelle

Calendrier des Travaux préliminaires

- Septembre / octobre 20 : travaux préparatoire
 - Aménagement des pistes
 - Clôtures
 - Débroussaillage (après inventaires et feu vert)
- novembre 20 à Mars 21 : aménagements généraux
 - Terrassements
 - Aménagement des mesures compensatoires
 - Modelage plateforme et amorce ISDD

Etat du sarcophage

- Rappel de l'état des lieux présenté en CSS 2018



- Couverture du confinement
Peu épaisse (20 cm) et peu étanche ($1,2 \cdot 10^{-6}$ m/s), en forme de cuvette présentant une rigole d'infiltration au point bas
- Flanc du confinement
Peu épais, peu compacté et absent par endroit
- Fond du confinement
Épaisseur comprise entre 1,5 et 1,9m et peu étanche ($1,2 \cdot 10^{-6}$ m/s)
- Conclusions de l'étude
Le sarcophage n'assure donc pas son rôle de confinement des terres qu'il contient par **la mise en évidence d'une circulation d'eau**

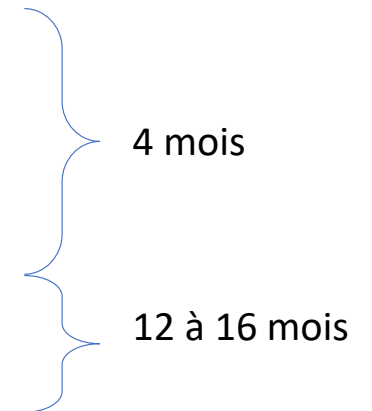
Calendrier de mise en sécurité du Sarcophage

- Deux phases pour le traitement et la résorption de la pollution du sarcophage

- Phase 1

- Mesures conservatoires :

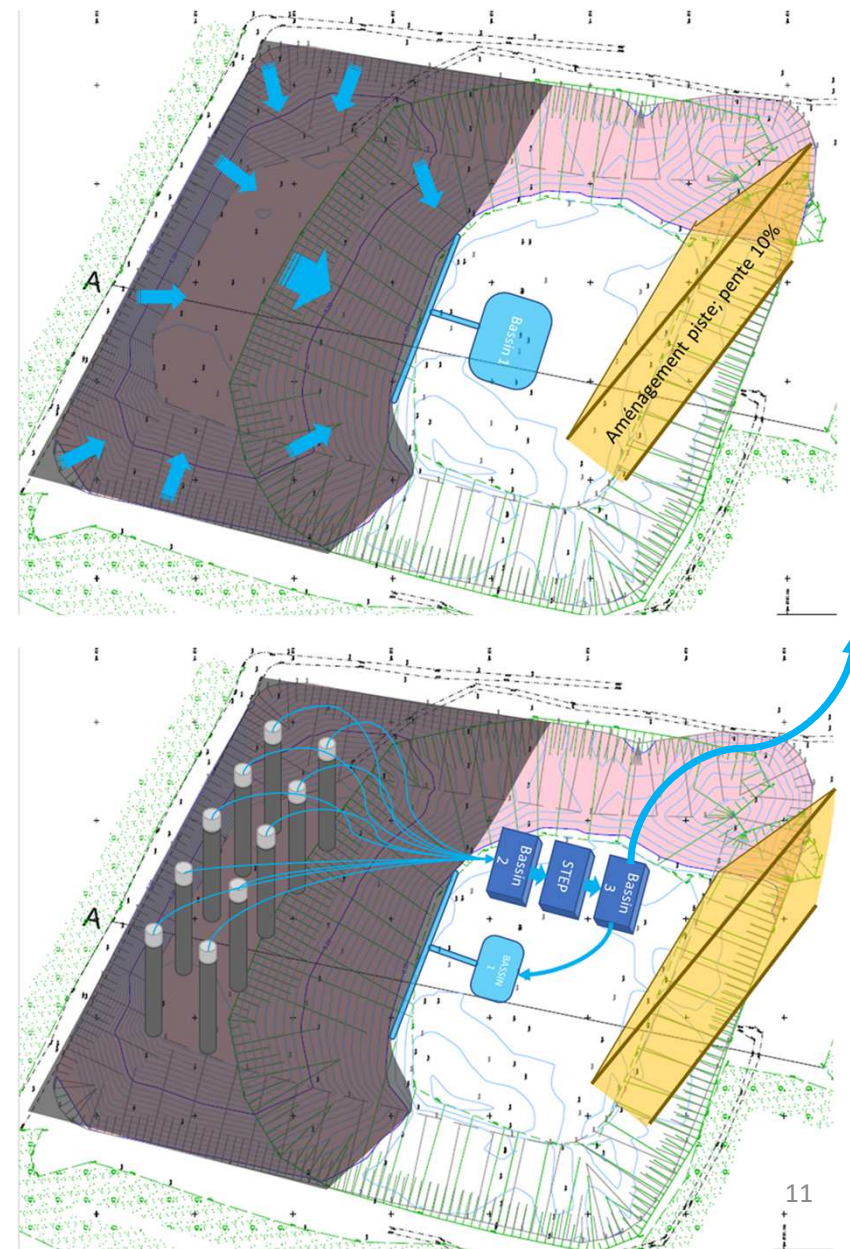
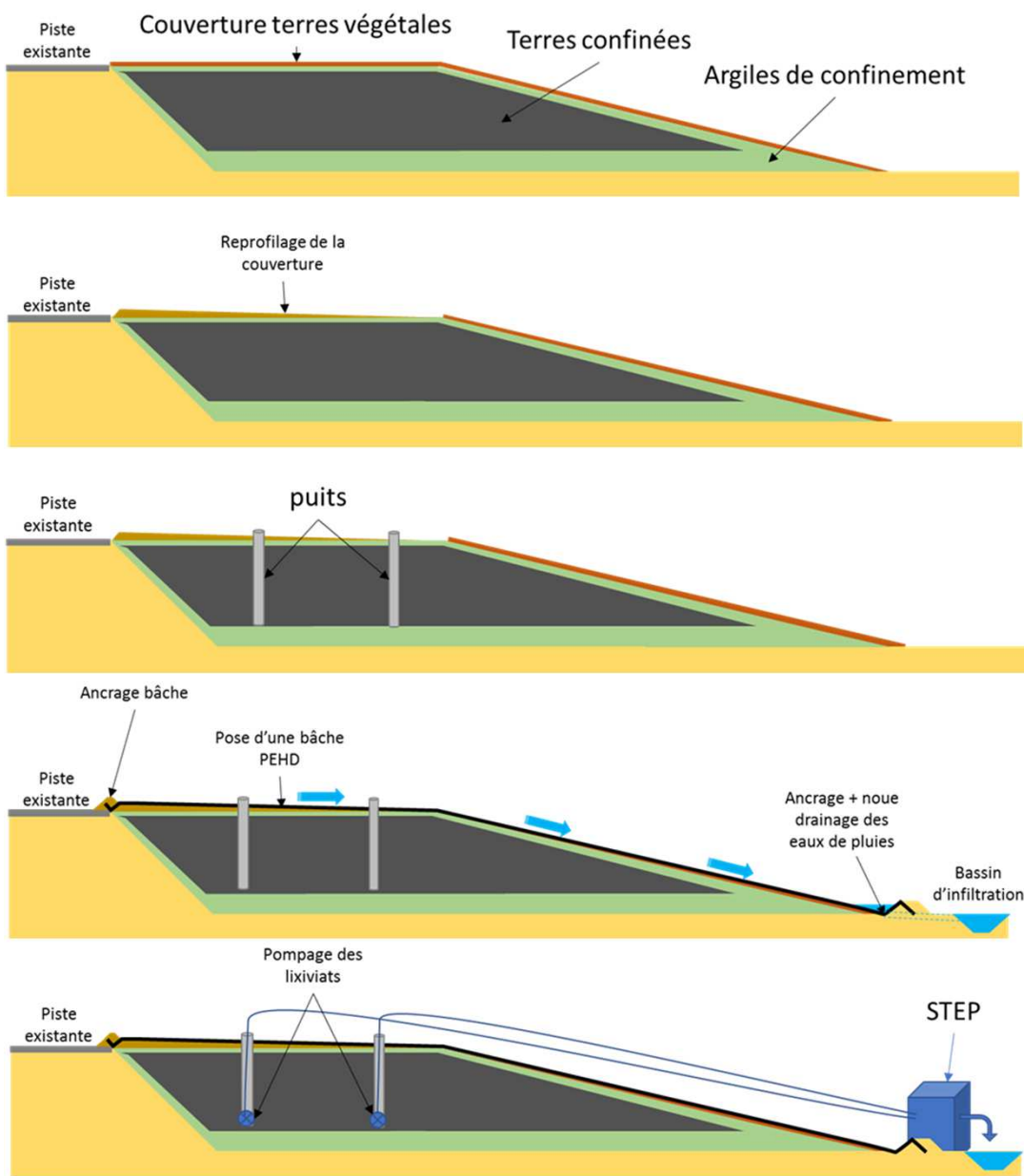
- Reprofilage de surface du sarcophage :
- Couverture du sarcophage à l'aide de bâche PEHD récupérées sur site
- Mise en place de drains
 - Puits
 - Ou tranchée drainante
- Pompage du lixiviat
- Traitement du lixiviat sur une unité dédiée
- Rejet des eaux propres



- Phase 2 : 6 mois après l'ouverture complète du site TERZEO

- Terrassement et évacuation des terres par lots

6 à 8 mois



Calendrier de construction des installations

- Avril 21 à Septembre 21 :
 - VRD
 - Bâtiments
- Octobre 21 Janvier 22 :
 - Mise en place de l'unité de recyclage des terres

Phase d'exploitation début 2022

- **PLATEFORME**

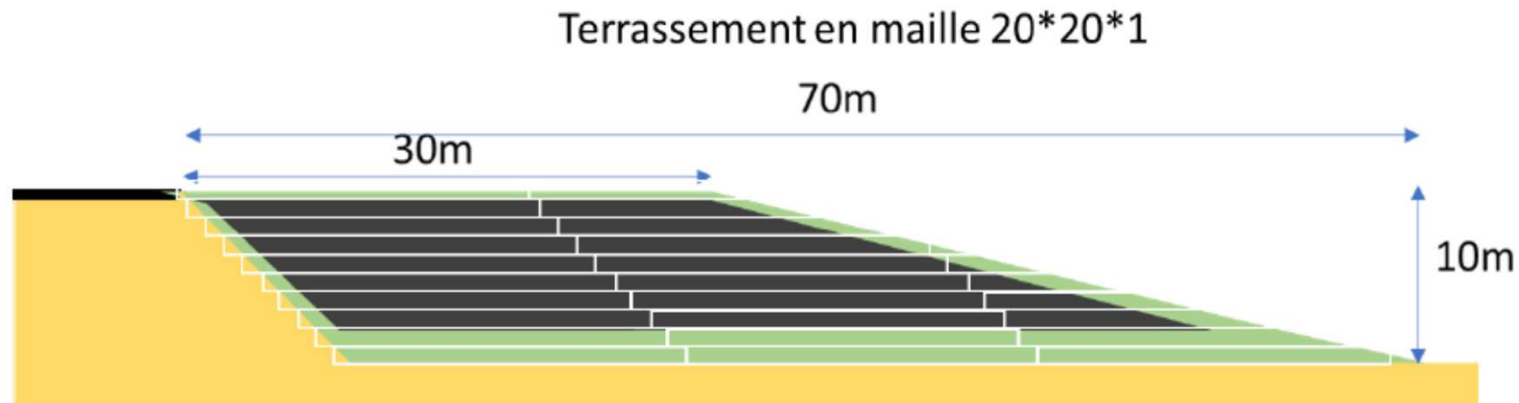
- Préparation du premier casier de stockage
- Démarrage lent puis progressif, après 6 à 9 mois de fonctionnement, possibilité de résorption du sarcophage (phase 2) dans un alvéole spécifique

- **SARCOPHAGE**

- Démantèlement par tranches et transfert en filière ad hoc
- Séchages préalable possible
- Remblaiement avec création de nouveaux espaces écologiques

Résorption du sarcophage

- Phase 2 : résorption à 100% du confinement



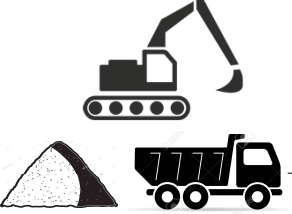






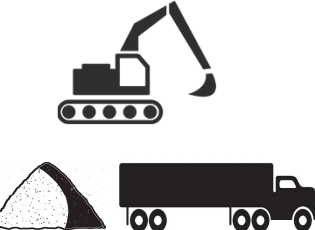

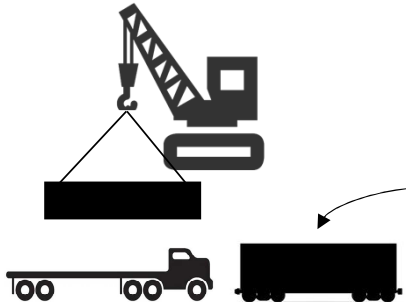
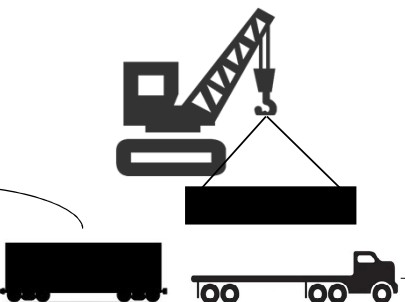

- Extraction du sarcophage en environ 150 lots qui seront analysés et orientés en filière
- Tous les lots pollués seront orientés vers la plateforme Terzéo (estimé à 20%),
- Cette phase aura lieu après la fin de la première phase et lorsque l'ISDD sera opérationnelle depuis quelques mois.
- Le réaménagement de cette en espace se fera en zone naturelle à destination du petit Gravelot
- Il sera mis en place un suivi environnemental de la nappe

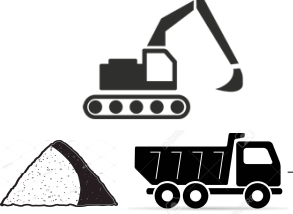

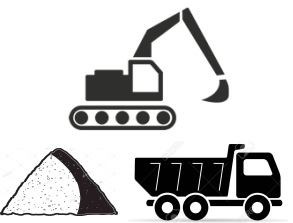


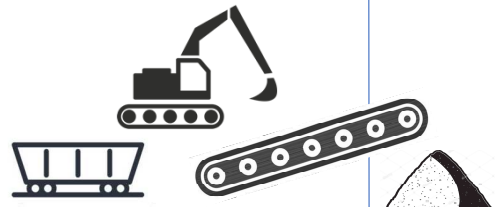

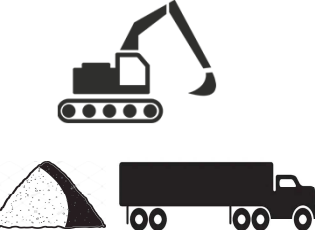
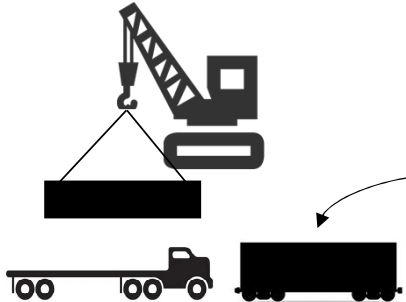
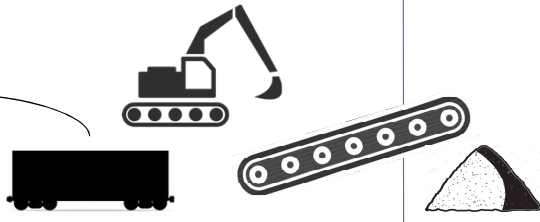

Point particuliers


- Le transport par voie ferré
- La captage AEP

Transport alternatif par voie ferré

- La société TERZEO n'a aucune maîtrise du mode d'évacuation des terres depuis les chantiers. Il s'agit d'un choix du maître d'ouvrage.
- Nous sommes en mesure d'accueillir les terres qu'elles soient acheminées par
 - Voie d'eau
 - Voie routière
 - Voie ferrée
- Nous avons pris l'engagement de mettre en place des mesures pérennes pour le transport par rail à partir de 12% de fret ferré et 2/3 des capacités atteintes
- Sur le mode ferré, la mise en œuvre sont les suivantes :

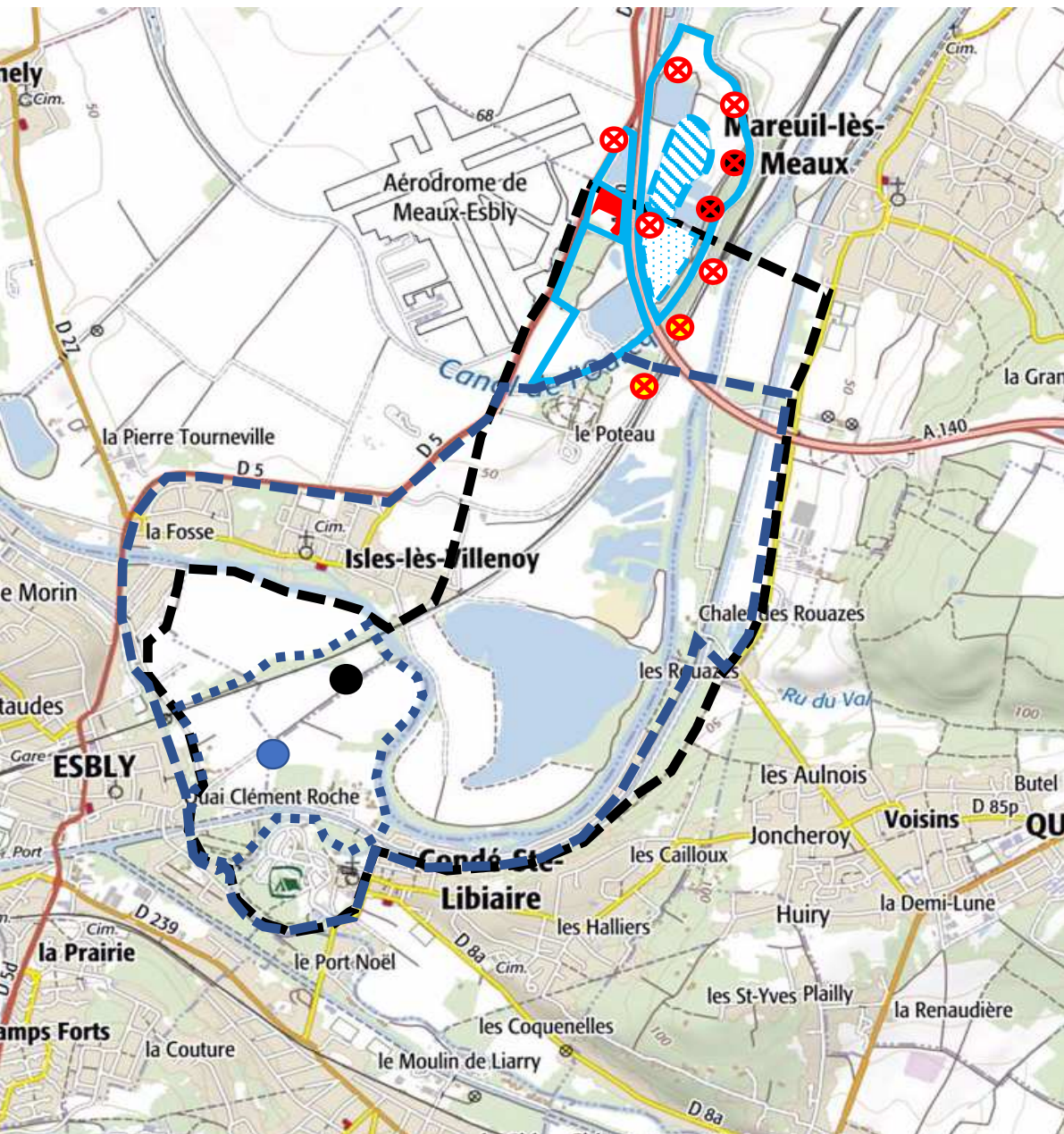
	Chantier	Gare de départ	Gare d'arrivé	Installation de Stockage de Déchet	
Fret classique 100% route					x €
Fret classique 100% fer		  Site soumis à Arrêté Préfectoral			3 x €
Fret 100% fer en caisson	 <i>Solution retenue par</i> 				4 x €

	Chantier	Gare de départ	CIV	TERZEO	
Fret classique 100% route					x €
Fret classique 100% fer		  <i>Site soumis à Arrêté Préfectoral</i>			2,5 x €
Fret 100% fer en caisson					3,5 x €

Solution retenue par  Société du Grand Paris

Le captage d'eau potable d'ILV

- Au dépôt de notre dossier il existait en rive gauche de la marne :
 - Un premier captage historique avec un périmètre de protection
 - Un second captage non encore autorisé qui à fait l'objet d'une enquête publique en 2019 pour l'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique avec un nouveau périmètre de protection
- Concernant ces deux périmètres de protection:
 - Ils ont bien été pris en compte par TERZEO dans son dossier de demande
 - Ils n'interdisent pas des activités mais les réglementes.
- Pour information:
 - le site TERZEO est couvert par 9 piézomètres (pour 3 demandés réglementairement)



Positionnement des piézomètres Terzéo

- Captage AEP
- Captage AEP projet
- PPR
- PPE « condé »
- Périmètre ICPE
- Plateforme traitement
- Installation de Stockage
- Sarcophage de terres polluées
- X Piézomètre existant
- X Piézomètre proposé dans DDAE
- X Piézomètre validé par l'hydrogéologue agréé ²⁰

Enquête publique sur l'instauration d'une SUP pour le captage AEP d'Isles les Villenoy

Les conclusions du commissaire enquêteur à propos de Terzéo :

« le SIPAEP considère qu'il n'y a aucun lien [entre] la procédure de sécurisation par DUP de la ressource en eaux [et Terzéo] »*

**souligné par eux*

Le commissaire enquêteur les mesures prises
« pour surveiller et sécuriser l'exploitation Terzéo ».

PHASE EXPLOITATION

Transparence et communication

Continuité des échanges avec :

- Conseils extérieurs d'associations très spécialisées
- Site Internet mis à jour régulièrement
- Information sur phases grands travaux et suivis environnementaux
- Information sur le démantèlement du sarcophage
- Accueil des élus réguliers (point d'avancement)
- Autres CSS
- Portes ouvertes annuelles

MERCI DE VOTRE ATTENTION